



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
5 septembre 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports,
la logistique commerciale et la facilitation
du commerce
Dixième session
Genève, 17-19 juillet 2023

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur les transports, la logistique commerciale
et la facilitation du commerce
sur sa dixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 19 juillet 2023



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Résumé du Président	3
A. Séance plénière d'ouverture.....	3
B. Promouvoir la coordination et la transition numérique pour accélérer l'application de mesures de facilitation du commerce intelligentes face au climat	4
II. Questions d'organisation.....	15
A. Élection du Bureau	15
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	15
C. Adoption du rapport de la session.....	15
Annexes	
Participation	16

Introduction

La dixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 19 juillet 2023, selon des modalités hybrides (participation en présentiel et à distance).

I. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a présenté trois moyens de lever les obstacles à la facilitation du commerce. Premièrement, plusieurs instruments juridiques internationaux, notamment l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, pourraient contribuer à faciliter le commerce international, tout en aidant les pays à devenir plus compétitifs, à accroître leurs recettes, à renforcer leur gouvernance et à régulariser le secteur informel. Actuellement, le taux de mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges avoisinait 77 %, mais différait beaucoup entre les groupes de pays. Par exemple, l'Accord avait été pleinement mis en œuvre dans 44 % des PMA. Il prévoyait d'importants mécanismes de coordination, notamment l'établissement de comités nationaux de la facilitation des échanges et une coopération entre les organismes présents aux frontières, afin que les procédures de dédouanement et de transit des marchandises soient harmonisées et rationalisées et que les contrôles de conformité aux normes nationales de sécurité et d'innocuité soient bien effectués. Deuxièmement, l'automatisation et la dématérialisation, par exemple au moyen du Système douanier automatisé (SYDONIA), contribuaient à rendre l'information transparente, disponible et accessible, ce qui facilitait les opérations de commerce international. Troisièmement, la facilitation du commerce passait par la résolution des problèmes liés aux changements climatiques. C'est pourquoi la Secrétaire générale a insisté sur la nécessité de trouver des moyens de réduire les émissions de carbone aux frontières. En outre, elle a annoncé que la Barbade et la CNUCED organiseraient conjointement le Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, à Bridgetown, en mai 2024.

2. Le Président a mis en évidence le lien entre la croissance économique et la facilitation du commerce et l'assouplissement des mesures aux frontières. Certaines dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges étaient faciles à mettre en œuvre, d'autres nécessitaient plus de temps et un financement approprié, et supposaient un renforcement des capacités et une assistance technique. Quoiqu'il en soit, toutes ces dispositions ne pourraient être appliquées que s'il existait, au niveau des pays, une volonté politique en ce sens et des mécanismes de suivi.

3. Dans ses observations liminaires, la Chef du Service de la logistique commerciale a dit qu'il ressortait de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable que les réformes requises s'étaient poursuivies, malgré la pandémie et avec le souci que les résultats positifs obtenus pendant le confinement ne soient pas remis en question. Néanmoins, nombre de pays économiquement vulnérables, tels que les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, avaient pris du retard dans la facilitation du commerce et avaient besoin d'aide. Il fallait trouver des voies de collaboration à tous les niveaux, accroître la visibilité et la transparence, et améliorer l'échange de données : il fallait associer capacités institutionnelles et moyens technologiques. L'intervenante a mentionné les nouvelles difficultés que posaient les méthodes respectueuses du climat visant à atténuer et à réduire les effets du commerce mondial sur l'environnement.

B. Promouvoir la coordination et la transition numérique pour accélérer l'application de mesures de facilitation du commerce intelligentes face au climat

(Point 3 de l'ordre du jour)

4. Six réunions-débats ont été organisées au titre de ce point de l'ordre du jour.

1. Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges : état d'application

5. Ont participé à la première réunion-débat : la Secrétaire du Comité de la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; le Président de la Commission du commerce mondial et de l'investissement de la Chambre de commerce internationale ; la responsable du projet sur la facilitation des échanges de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

6. La première intervenante a fait le point sur la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. Elle a dit qu'en 2023-2024, 53 membres de l'OMC devraient mettre en œuvre 260 mesures relevant de la catégorie C et que, sur le plan numérique, la mise en place de guichets uniques électroniques figurait parmi les cinq grands projets à mener à bien d'ici à 2024. Les mesures de la catégorie C étaient celles qui présentaient les plus faibles taux de mise en œuvre, avec des écarts importants selon les régions. L'Accord sur la facilitation des échanges prévoyait des flexibilités ainsi que la possibilité de proroger les délais fixés. Jusqu'à présent, 27 membres de l'OMC avaient demandé des prorogations, parfois parce qu'ils n'avaient pas la capacité de mettre en œuvre l'Accord. En ce qui concernait le changement de catégorie visé à l'article 19 de l'Accord, 22 membres de l'OMC avaient transféré des mesures de la catégorie B vers la catégorie C et de nombreux autres avaient transféré des mesures de la catégorie C vers la catégorie B. Une procédure de rappel automatique des dates de mise en œuvre avait été récemment adoptée. L'intervenante a indiqué que 33 % des membres de l'OMC avaient notifié des accords avec des donateurs et des partenaires de développement, y compris avec la CNUCED, pour la mise en œuvre de l'Accord. Elle a affirmé que les partenaires de développement devaient apporter leur concours, en particulier pour la mise en place des guichets uniques, qui était une étape essentielle dans la facilitation du commerce. Elle a fait observer que plus les comités nationaux de la facilitation des échanges étaient actifs, mieux ils étaient informés et plus les demandes de prorogation de délai avaient de chances d'être reçues à temps et l'Accord, d'être mis en œuvre avec profit.

7. Le deuxième intervenant a dit que l'Accord sur la facilitation des échanges pouvait offrir aux entreprises un moyen de devenir plus efficaces et a souligné l'importance des partenariats public-privé dans la facilitation du commerce. De fait, les entreprises et les associations professionnelles pouvaient jouer un rôle central à cet égard : des organisations telles que l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges aidaient les pays en développement et les pays les moins avancés à mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce dans le cadre de partenariats public-privé. La transition numérique et la normalisation pouvaient servir les entreprises en les aidant à rester au fait des technologies et des innovations et en permettant la mise en place de systèmes réglementaires efficaces, qui définissent clairement les règles auxquelles elles devaient satisfaire. Certaines procédures s'effectuaient désormais par voie numérique, notamment dans le domaine du commerce électronique. L'intervenant a mis en évidence le lien entre la facilitation des échanges et la compétitivité commerciale et dit que le secteur privé devait accorder la priorité à la transition numérique des marchés mondiaux, tout en fournissant des données détaillées au secteur public pour qu'il puisse élaborer des politiques en connaissance de cause. Il a insisté sur la nécessité d'une activité de cocréation et d'une relation de confiance entre le secteur public et le secteur privé.

8. La troisième intervenante a présenté les six conclusions et résultats clés d'une analyse des indicateurs de facilitation du commerce réalisée par l'OCDE. Premièrement, les réformes visant à la facilitation du commerce avaient permis de réduire les coûts commerciaux de 4,5 % à 5 % en moyenne. La poursuite de ces réformes permettrait de réduire encore les coûts commerciaux, ce à quoi la pleine application de l'Accord sur la facilitation des échanges

ajouterait d'autres avantages. Deuxièmement, les réformes engagées n'avaient cessé de faire sentir leurs effets sur les flux commerciaux depuis la conclusion de l'Accord. Troisièmement, en réduisant les coûts commerciaux, les réformes visant à la facilitation du commerce avaient continué d'entraîner un accroissement sensible des flux commerciaux dans tous les secteurs (jusqu'à +16 %). Quatrièmement, il était important d'automatiser et de rationaliser les procédures aux frontières. Cinquièmement, il était important d'améliorer les pratiques opérationnelles à des fins de transparence et de prévisibilité. Sixièmement, les mesures de facilitation du commerce avaient non seulement renforcé les relations commerciales existantes, mais aussi favorisé l'apparition de nouvelles relations commerciales. L'intervenante a parlé des incidences des réformes visant à la facilitation du commerce et de la manière dont celles-ci pourraient accroître les échanges commerciaux et renforcer des chaînes d'approvisionnement. Elle a souligné l'importance de l'automatisation et de la rationalisation, qui devaient tendre à l'amélioration des pratiques opérationnelles ; elle a dit que l'investissement dans des mesures en faveur de la transparence et de la prévisibilité restait une priorité et qu'il fallait réduire les écarts de résultats entre les pays par une meilleure coopération entre les organismes présents aux frontières.

9. Au cours du débat qui a suivi, un représentant du secrétariat de la CNUCED a souligné l'importance de l'article 10.1 de l'Accord sur la facilitation des échanges pour ce qui était de simplifier les procédures commerciales et dit que les procédures et procédés de facilitation du commerce devaient être examinés et adaptés régulièrement. Un expert a fait mention de la Global Express Association, qui recueillait des données sur la facilitation du commerce auprès de 121 pays, et annoncé qu'un outil permettant d'évaluer les écarts dans la mise en œuvre de l'Accord et de déterminer les objectifs prioritaires serait bientôt disponible. Une délégation a dit qu'en Colombie, le comité national de la facilitation des échanges avait gagné en efficacité grâce à la présence du secteur privé en son sein et aux partenariats public-privé qui en avaient découlé ; elle a remercié la CNUCED pour sa coopération technique à cet égard. Un expert a relevé que les comités nationaux de la facilitation des échanges comptaient sur une coopération efficace entre les organismes présents aux frontières et sur la participation des communautés économiques régionales à la mise en œuvre d'accords commerciaux régionaux tels que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Une autre délégation a parlé de la cybersécurité et des risques associés à la dématérialisation accrue qui accompagnait la facilitation du commerce. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que la CNUCED et l'OMC travaillaient ensemble à la mise en ligne de données concernant plus de 140 pays et portant notamment sur les comités nationaux de la facilitation des échanges et les bonnes pratiques dans ce domaine.

2. Facilitation du commerce dans les pays économiquement vulnérables

10. En introduction, un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges et pris note que les pays économiquement vulnérables avaient besoin d'un supplément d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour pleinement appliquer cet instrument. La communauté internationale des donateurs et les partenaires de développement ont été invités à apporter leur soutien pour que les réformes visant à la facilitation du commerce soient menées à bien plus rapidement, notamment en vue de la ratification de l'Accord, du renforcement de la coordination entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, de la mise à la disposition des petits États insulaires en développement d'une aide au développement, et d'une meilleure coordination entre le secteur public et le secteur privé, en particulier dans les pays économiquement vulnérables. Ont participé à la deuxième réunion-débat : le Représentant permanent adjoint de la Mission permanente de la Mongolie ; l'administratrice de programme (hors classe) du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; le Conseiller en matière de politique commerciale et d'aide au commerce de la Délégation permanente du Forum des îles du Pacifique ; la Chef du Groupe des petits États insulaires en développement du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; le Représentant permanent adjoint et Chargé d'Affaires par intérim de la Mission permanente du Népal.

11. Le premier intervenant a dit que les pays en développement sans littoral avaient une population de 553 millions d'habitants, mais ne représentaient que 1,2 % du commerce mondial. Le fait que chacun de ces 26 pays ait ratifié l'Accord de l'OMC démontrait leur ferme volonté de contribuer à la facilitation du commerce. Cependant, il subsistait des obstacles importants : frais de transit élevés, infrastructures insuffisantes, mauvaise coordination et gestion inefficace des frontières. L'intervenant a parlé des acquis de la Mongolie dans le domaine du transit et souligné que le comité national de la facilitation des échanges comptait des représentants du secteur public et du secteur privé. En décembre 2022, la Mongolie avait mis en œuvre 79,8 % des mesures prévues par l'Accord sur la facilitation des échanges. Une évaluation de l'état de préparation au commerce électronique réalisée avec le concours de la CNUCED avait facilité l'adoption de seuils de minimis, l'automatisation des douanes et le commerce sans papier.

12. La deuxième intervenante a présenté les progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, notamment au niveau régional, par exemple avec le Programme tripartite de facilitation du transport et du transit, conclu par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Elle a relevé que les pays en développement sans littoral avaient encore besoin d'aide pour mettre en œuvre nombre des mesures prévues par l'Accord sur la facilitation des échanges, telles que la mise en place de guichets uniques et de portails commerciaux, ainsi que des mesures de facilitation des transports, comme la création de ports secs et de corridors. La pandémie avait montré la nécessité d'une plus grande dématérialisation, ce qui supposait une meilleure collaboration avec le secteur privé, un renforcement des capacités en vue de la collecte de données fiables et des échanges de données d'expérience. L'intervenante a affirmé que les pays en développement sans littoral continueraient de dépendre de leurs voisins, même s'ils mettaient pleinement en œuvre l'Accord de l'OMC. Des partenariats entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit étaient donc essentiels.

13. Le troisième intervenant a dit que, dans la région Pacifique, il serait possible de mieux utiliser les ressources pour obtenir de meilleurs résultats. Les initiatives de facilitation du commerce, qui visaient une amélioration à long terme, comprenaient l'initiative Aide au commerce, une stratégie de commerce électronique et son plan d'application. La stratégie de commerce électronique du Pacifique allait dans le sens de la facilitation du commerce, qui constituait une priorité pour la région, et prévoyait divers projets régionaux reposant sur de solides partenariats public-privé.

14. La quatrième intervenante a parlé des progrès qui avaient été réalisés dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), en amont de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendrait à Antigua-et-Barbuda en mai 2024. Elle a présenté les mesures prises aux niveaux régional et multilatéral en vue de la facilitation du commerce. Pour les petits États insulaires en développement, les objectifs prioritaires étaient notamment de procéder à la transformation numérique, de créer des comités nationaux de la facilitation des échanges et de mettre en place des guichets uniques. En outre, la transition numérique et l'amélioration de la coordination étaient indispensables pour atténuer les changements climatiques.

15. Le cinquième intervenant a dit combien il était important pour les pays les moins avancés de bénéficier de flexibilités dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. En outre, ces pays avaient besoin d'aide pour la notification des dates de mise en œuvre, qui s'était révélée problématique pour beaucoup d'entre eux. Il leur fallait aussi surmonter les coûts de connectivité, le déficit d'infrastructures, l'éloignement, l'isolement, le manque de capacités techniques, la difficulté d'accéder à la technologie et la difficulté de recenser les besoins et d'identifier des donateurs potentiels. L'intervenant a recommandé de centrer l'attention sur les petites et moyennes entreprises et sur les groupes vulnérables tels que les femmes, et de mettre l'accent sur le renforcement de la résilience et l'augmentation de l'offre intérieure. Il a abordé la question des pertes et dommages causés par la vulnérabilité aux changements climatiques et évoqué la manière dont les pays les moins avancés pourraient être indemnisés.

16. Au cours du débat qui a suivi, un représentant du secrétariat de la CNUCED a dit qu'il était important de nommer des coordinateurs du transit, en application de l'Accord sur la facilitation des échanges, dans les pays en développement sans littoral et les pays de transit ; d'appliquer les normes internationales ; de vérifier l'admissibilité des pays économiquement vulnérables, en particulier des petits États insulaires en développement, à l'aide publique au développement ; de contribuer à la mise en œuvre des réformes visant à la facilitation du commerce ; de combler le fossé numérique dans un grand nombre des pays économiquement vulnérables. Un expert a dit qu'il était important de connaître les besoins en formation des comités nationaux de la facilitation des échanges et du secteur privé, et que les établissements d'enseignement avaient un rôle essentiel à jouer aux côtés des partenaires de développement dans les activités de renforcement des capacités. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a pris note de la recommandation de la CNUCED invitant à inclure des universitaires parmi les membres des comités et mis en évidence l'appui qui était apporté aux pays économiquement vulnérables par la voie de programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités visant à la facilitation du commerce, parmi lesquels figuraient des outils de la CNUCED tels que l'outil de suivi des réformes (*Reform Tracker*), le SYDONIA et les portails commerciaux.

3. Facilitation du commerce et coordination

17. En introduction, un représentant du secrétariat de la CNUCED a rappelé que l'établissement d'un comité national de la facilitation des échanges était une obligation énoncée à l'article 23.2 de l'Accord de l'OMC et a insisté sur l'importance d'une coordination dans les réformes nationales visant à la facilitation du commerce. L'article 8 de l'Accord de l'OMC, relatif à la coopération entre les organismes présents aux frontières, avait étendu l'obligation de coordination aux organismes des pays ayant une frontière commune. L'Accord de l'OMC ne donnait pas d'indications quant à la composition des comités nationaux de la facilitation des échanges, mais il apparaissait essentiel que le secteur privé participe aux activités de coordination pour que les réformes soient efficaces. Il ressortait d'une enquête mondiale sur le commerce sans papier que la coordination progressait moins vite que le nombre de créations de comités. Dans ce contexte, l'article 2.1 renvoyait aux consultations non seulement entre les organismes présents aux frontières, mais aussi entre ces organismes et les négociants, les parties prenantes et les autres parties intéressées. En conséquence, les comités de la facilitation des échanges devaient compter des représentants des secteurs public et privé, en particulier des entités concernées par le commerce transfrontalier. Ont participé à la troisième réunion-débat : la Représentante du Secrétariat permanent du Comité national de la facilitation des échanges, du Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie de Madagascar ; le Conseiller en matière de facilitation du commerce de la Division du développement des marchés, du Centre du commerce international ; le Chef du Service de facilitation du commerce de la Division des politiques macroéconomiques et du financement du développement, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; l'administratrice de projets de l'International Federation of Freight Forwarders Associations.

18. La première intervenante a dit combien il était important que la facilitation du commerce se déroule selon un plan d'action soigneusement élaboré et que les comités nationaux comptent des représentants du secteur public et du secteur privé afin que les réformes nécessaires à la réalisation de divers objectifs clés soient coordonnées de façon dynamique et pérenne. À Madagascar, la facilitation du commerce était notamment passée par une analyse des obstacles à la gestion coordonnée des frontières ; l'activation du numéro vert 360 de la douane et la création d'un observatoire du délai de dédouanement et d'un portail d'information commerciale ; l'exécution de projets relatifs aux opérateurs agréés et aux certificats électroniques dans le domaine des normes sanitaires et phytosanitaires ; le déploiement du système de suivi des réformes de la CNUCED. Cette dernière mesure était inscrite dans le plan d'action destiné à améliorer la coordination au niveau national. Le *Reform Tracker* était essentiel pour renforcer, automatiser et optimiser la structure de collaboration du comité national de la facilitation des échanges ; faciliter la coordination des activités des différents acteurs afin que les mesures relevant de la catégorie C soient mises en œuvre dans le respect des délais ; surveiller les indicateurs d'impact et de résultats définis dans le plan d'action et coordonner les activités des donateurs relatives à la facilitation du

commerce. Pour mieux coordonner ses propres activités, le comité national de la facilitation des échanges avait bénéficié des activités de renforcement des capacités et de l'assistance technique de la CNUCED, notamment de cours en ligne sur la facilitation du commerce, de cours de coaching et de formations. En outre, il organisait des campagnes de sensibilisation à l'importance de la coordination dans toutes les régions portuaires et aéroportuaires et participait activement à la coordination des activités visant à déterminer les origines des obstacles non tarifaires au commerce que le secteur privé avait signalés au moyen du mécanisme d'alerte prévu à cet effet.

19. Le deuxième intervenant a présenté un outil d'aide à la coordination des activités de facilitation du commerce transfrontalier de biens et services licites qui échappent aux cadres réglementaires par des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (petit commerce transfrontalier). Les petits commerçants transfrontaliers appartenaient pour la plupart à des groupes de population vulnérables, tels que les femmes, et opéraient souvent dans le secteur informel, dans le cadre des règles de minimis. Il était important de différencier le petit commerce transfrontalier des activités commerciales illégales. Le Centre du commerce international aidait les associations présentes aux frontières à défendre et à soutenir officiellement le petit commerce transfrontalier. La facilitation et la régularisation du petit commerce transfrontalier nécessitaient de coordonner toutes les activités aux frontières, c'est-à-dire d'harmoniser les politiques et les réglementations entre les organismes présents aux frontières afin qu'elles soient cohérentes et facilement compréhensibles par les négociants, d'élaborer des stratégies communes d'évaluation et d'atténuation des risques pour améliorer la sécurité aux frontières et protéger les commerçants légitimes contre les activités illicites, de renforcer les mesures de contrôle aux frontières par l'exploitation des connaissances et des compétences professionnelles locales, d'accroître la transparence et réduire les démarches administratives, et d'instaurer une relation de confiance entre les commerçants et les organismes de réglementation.

20. Le troisième intervenant a dit que, selon l'Enquête mondiale des Nations Unies sur le commerce numérique et durable menée en 2023, le commerce sans papier et le commerce transfrontalier sans papier (par exemple, les échanges électroniques de certificats d'origine) parmi les petites et moyennes entreprises progressaient plus rapidement que le commerce général sans papier (par exemple, les déclarations douanières électroniques). La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avait établi que, dans la région relevant de sa compétence, la dématérialisation totale des échanges transfrontaliers pourrait réduire les coûts commerciaux de 13 % à 26 %, faciliter la participation des petites et moyennes entreprises au commerce, réduire d'au moins 100 milliards de dollars par an les pertes fiscales causées par les flux financiers illicites découlant d'une fausse facturation et faire diminuer les émissions de dioxyde de carbone d'un maximum de 13 millions de tonnes par an, ce qui équivaldrait à préserver quelque 400 millions d'arbres. L'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique était un exemple de coordination et de collaboration entre pays devant accélérer la dématérialisation des échanges commerciaux. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avait lancé un outil d'évaluation de l'état de préparation au commerce numérique, que les pays avaient utilisé pendant les négociations de l'Accord-cadre et la préparation de sa mise en œuvre. Des pays d'autres régions avaient été invités à participer en qualité d'observateur aux discussions sur l'élaboration de l'Accord-cadre afin que celui-ci puisse tendre à une portée mondiale.

21. La quatrième intervenante a dit combien il était important que le secteur privé participe à la coordination des mesures de facilitation du commerce et a présenté les résultats d'une enquête menée auprès des membres de l'International Federation of Freight Forwarders. Sur les 41 % de membres qui avaient répondu aux questions relatives à la participation du secteur privé, 84 % s'étaient déclarés satisfaits des interactions avec les comités nationaux de la facilitation des échanges. Des propositions avaient été faites pour améliorer l'interaction du secteur privé avec les comités, par exemple réserver un siège au secteur privé au sein des comités ; définir plus clairement les thèmes des débats ; assurer un suivi des questions inscrites à l'ordre du jour et les mener jusqu'à leur conclusion ; prendre plus rapidement des mesures de suivi ; faire en sorte que les présidents des comités ne changent pas trop fréquemment, car cela nuisait à l'accomplissement des tâches qui leur étaient assignées et au respect de leur obligation de rendre compte ; s'assurer de la volonté

du secteur public de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges dans tous les secteurs concernés ; veiller à une meilleure coordination dans les administrations nationales ; faire en sorte que les comités nationaux de la facilitation des échanges n'aient pas pour seule tâche de partager des informations, mais puissent aussi être des acteurs du changement.

4. Outils numériques de facilitation du commerce de la CNUCED

22. En introduction, un représentant du secrétariat de la CNUCED a parlé du SYDONIA et d'autres outils numériques de facilitation du commerce ; il a souligné la nature évolutive des solutions électroniques et encouragé l'utilisation des technologies de l'information. Ont participé à la quatrième réunion-débat : la Directrice adjointe du Service des douanes, du Ministère des finances de la République de Moldova ; un économiste hors classe, chargé du programme SYDONIA, de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED ; une administratrice principale des douanes et accises, de l'administration fiscale de Namibie ; une administratrice principale chargée du portail d'information commerciale et des services à valeur ajoutée, de la Kenya Trade Network Agency.

23. La première intervenante a expliqué comment la République de Moldova comptait établir des relations commerciales avec l'Union européenne et se mettre en conformité avec les exigences de celle-ci. Elle a mis en évidence le rôle du Service des douanes dans la facilitation des exportations de produits agricoles depuis l'Ukraine et de l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle a présenté un projet mis en œuvre avec la CNUCED et divisé en deux phases : la première phase était axée sur la dématérialisation du traitement anticipé des envois personnels, la deuxième phase visait à automatiser la prise de décisions, à accroître la transparence des procédures de dédouanement grâce à un tableau de bord des opérations de douane et à promouvoir un environnement sans papier pour une plus grande efficacité. Le cadre stratégique de coopération douanière avait joué un rôle essentiel dans le renforcement des opérations de transit et la facilitation du commerce entre la République de Moldova et l'Union européenne, y compris dans le transit de marchandises depuis l'Ukraine jusqu'à l'Union européenne. Conformément aux exigences nationales et aux spécifications du nouveau système de transit informatisé, l'accent avait été mis sur l'amélioration des contrôles et du suivi douaniers et sur le financement de projets de commerce électronique transfrontalier. Plus généralement, le but était d'améliorer l'efficacité des opérations douanières par la voie de la dématérialisation et de la coopération afin de faciliter le commerce entre la République de Moldova, l'Ukraine et l'Union européenne.

24. Le deuxième intervenant a expliqué le rôle du SYDONIA dans la mise en place de guichets électroniques uniques. Après avoir souligné l'importance de l'Accord sur la facilitation des échanges, il a présenté la stratégie de guichet unique, qui supposait la participation des parties prenantes, une approche descendante, des ressources financières, la mobilisation des entreprises, l'utilisation des technologies de l'information et l'expérience de la gestion. Il a indiqué que cette stratégie contribuait notamment à l'accroissement des recettes publiques et au renforcement de la sécurité, au transfert de connaissances, à la lutte contre la corruption, à l'amélioration des échanges commerciaux grâce à l'accès à l'information en ligne, et à la protection de l'environnement.

25. La troisième intervenante a expliqué combien l'assistance technique de la CNUCED avait été importante pour la Namibie, par exemple pour apprendre à utiliser le système de suivi des réformes et pouvoir ainsi surveiller la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. Elle a dit que la Namibie avait bien avancé dans la mise en œuvre dudit Accord, notamment grâce au lancement d'une étude sur la mainlevée et à la signature par les administrations douanières d'un accord de reconnaissance mutuelle. Le système de suivi des réformes permettait notamment d'exercer une surveillance permanente, de rappeler des tâches et de faciliter l'accès aux rapports, et la Namibie avait continué de l'utiliser pour accélérer la facilitation du commerce et coordonner les efforts des parties prenantes. L'intervenante a insisté sur l'intérêt de l'outil de suivi des réformes et sur l'importance d'une administration efficace s'agissant de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges.

26. La quatrième intervenante a dit combien était important pour le Kenya le portail d'information commerciale mis au point par la CNUCED, qui servait de guichet unique d'information sur le commerce transfrontalier et aidait les entreprises à surmonter les obstacles au commerce nés du manque de documentation. Ce portail d'information commerciale faisait pendant à l'automatisation des processus et contribuait au respect des principes de transparence et de responsabilité par une analyse systématique des données. La collaboration avec d'autres institutions garantissait l'harmonisation des informations publiées. Entre autres résultats, le portail d'information commerciale avait permis de définir des procédures en fonction des secteurs et des produits, et, partant, de réduire les délais et les coûts, y compris les coûts supportés par les commerçants exerçant leurs activités hors du cadre légal. Cependant, son utilisation était compliquée par la structure institutionnelle, le manque de gages de pérennité et les problèmes de coordination entre les organismes publics. Son bon fonctionnement dépendait de l'efficacité des structures de gouvernance, de la désignation de personnes de contact dans les institutions, de la confiance des utilisateurs, de la collaboration du secteur privé et de la régularité des activités de diffusion et de communication. Le financement public était limité et couvrait seulement le fonctionnement courant et la maintenance ; une aide financière serait donc nécessaire pour d'autres initiatives. En conséquence, le Kenya s'était adressé à ses partenaires de développement et avait notamment obtenu l'assistance technique de la CNUCED. Il restait qu'un financement supplémentaire était nécessaire pour procéder à certaines améliorations, notamment pour mener à bien l'automatisation et tenir compte des réactions des parties prenantes.

27. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants, auxquels il avait été demandé si les délais de mise en œuvre notifiés pouvaient être considérés comme respectés lorsque la mise en œuvre n'avait été que partielle, ont dit qu'en dépit des prorogations de délais prévus par l'Accord sur la facilitation des échanges, les pays devraient s'employer à mettre pleinement en œuvre l'Accord dans les délais notifiés, ce qui supposait de partager des données d'expérience pour lever les difficultés. Une délégation a parlé de l'impact de la pandémie qui, dans certains cas, avait conduit à augmenter les fonds affectés au déploiement des guichets uniques et à accélérer l'automatisation. En ce qui concernait la difficulté de mener un grand nombre de projets de dématérialisation avec des ressources limitées, une intervenante a dit que la République de Moldova s'attachait principalement à simplifier et dématérialiser les procédures douanières, tout en améliorant l'infrastructure, qui était l'une des principales sources de problèmes, et travaillait avec des partenaires internationaux tels que la CNUCED, dans le cadre d'activités de renforcement des capacités, d'analyse des risques et de gestion des frontières, en vue de garantir la bonne circulation des marchandises. Une délégation a présenté les mesures que l'Albanie avait prises pour se doter d'un nouveau système de transit informatisé conforme aux exigences de l'Union européenne et d'un système de gestion intégrée des droits de douane. Elle a souligné l'importance de la coopération internationale et du travail avec des organisations telles que la CNUCED, en mettant en exergue le SYDONIA et sa contribution à la dématérialisation des communications et procédures douanières, et le projet Asyhub, qui visait à rationaliser le traitement du fret maritime, à donner accès à de plus vastes ensembles de données à des fins d'analyse des risques, à mieux cibler les envois et, par l'obtention d'une information plus riche, à évaluer les risques en connaissance de cause et à prendre des décisions plus efficacement. Elle a également souligné l'importance de la participation des parties prenantes, le rôle de l'automatisation dans la mise en place des guichets uniques et les avantages tirés des nouveaux projets de facilitation du commerce.

5. Facilitation du commerce et questions naissantes

28. En introduction, un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté les quatre thèmes de la réunion-débat, à savoir l'Accord sur la facilitation des échanges et les questions qui dépassent son champ d'application initial ; l'importance d'une facilitation du commerce et des transports qui soit climatiquement rationnelle ; le fonctionnement des corridors et les corridors durables ; l'impact des connaissements électroniques. Ont participé à la cinquième réunion-débat : le Président du Comité de la facilitation des échanges de l'OMC ; une économiste de la Section de la facilitation du commerce, du Service de la logistique commerciale, de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED ; la Chef de la Section des transports, du Service de la logistique commerciale, de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED ; la Chef de la Section des politiques et de la législation, du Service de la logistique commerciale, de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED.

29. Le premier intervenant a dit que le commerce international évoluait et que les mesures de facilitation devaient s'adapter en conséquence, et a fait mention des obstacles que rencontraient les pays, en particulier par manque d'assistance technique. Il était établi que la facilitation du commerce était un puissant moyen de faire face aux problèmes mondiaux, notamment de répondre aux préoccupations environnementales et de se préparer aux catastrophes, ou encore de rendre les chaînes de valeur plus résilientes et de permettre aux femmes d'être économiquement autonomes. Certains domaines tels que la transition numérique, le commerce électronique et l'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises ouvraient des possibilités. Au niveau des pays, les comités nationaux de la facilitation des échanges avaient recueilli des réactions et des données d'expérience précieuses, au point d'aboutir à un accord sur la facilitation des échanges « plus », qui pourrait répondre aux besoins particuliers des pays. L'intervenant a dit qu'il était important de faciliter les investissements afin de résorber les déficits infrastructurels qui freinaient la facilitation du commerce.

30. La deuxième intervenante a abordé la question de la facilitation du commerce climatiquement rationnelle. Le commerce et le transport de marchandises étant des activités à forte émission de dioxyde de carbone, il fallait transformer les pratiques commerciales de manière à atténuer et réduire leurs incidences sur l'environnement. Une facilitation du commerce climatiquement rationnelle supposait d'optimiser les procédures pour écourter les délais, abaisser les coûts et réduire les émissions. Par leur harmonisation, leur simplification, leur normalisation et leur modernisation, les procédures commerciales pourraient devenir plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement. La technologie, en particulier les outils dématérialisés tels que les guichets uniques et les portails d'information commerciale, avait joué un rôle essentiel dans la rationalisation des processus, la réduction des formalités et la promotion de l'automatisation. L'intervenante a formulé des recommandations invitant notamment à investir dans la transition numérique, à favoriser l'interopérabilité des systèmes et à réfléchir à des instruments de commerce international qui tiennent compte des questions environnementales. La CNUCED, avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, avait étudié la question et continuerait à soutenir les pays en renforçant ses activités d'assistance et de recherche, notamment pour ce qui était de simplifier la facilitation du commerce, d'encourager les partenariats public-privé et de mettre en place des outils numériques tels que le système de suivi des réformes, le SYDONIA et les portails d'information commerciale.

31. La troisième intervenante a dit que les corridors jouaient un rôle essentiel en influant à la fois sur la facilitation des transports et sur la facilitation du commerce et en établissant un lien entre le développement des infrastructures matérielles et les infrastructures immatérielles, dont la facilitation du commerce. Le bon développement des corridors nécessitait un cadre institutionnel pour la gouvernance et la gestion, et tendait à l'efficacité et à la réduction des coûts. Il était capital que la facilitation du commerce soit climatiquement rationnelle de manière à réduire les délais et la consommation d'énergie ; des observatoires des transports, mis en place le long des corridors, permettaient d'en mesurer l'activité et de définir des indicateurs clés de performance. La CNUCED contribuait sensiblement au renforcement des capacités institutionnelles ; au développement des corridors au moyen d'un dispositif de gestion et d'un cadre réglementaire ; à la promotion de la durabilité et de l'inclusion et à la prise en considération des questions de genre ; au développement des infrastructures et des services dans le cadre de partenariats public-privé. L'intervenante a donné des exemples de l'assistance que la CNUCED avait apportée à la mise en place de corridors durables, tels que le couloir transsaharien de transport routier, le Couloir Nord et le corridor central en Afrique de l'Est.

32. La quatrième intervenante a fait un point juridique sur l'équivalent électronique du connaissance négociable, qui était l'un des principaux documents de commerce international. Les transporteurs mondiaux s'étaient engagés à faire un bien plus grand usage des connaissances électroniques, mais dans la plupart des pays, ces documents ne bénéficiaient pas de la même reconnaissance juridique que leur version papier. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la question avait fait l'objet d'un projet de loi, dont la mise en application permettrait d'accroître le recours aux connaissances électroniques et, ce faisant, d'atténuer considérablement les problèmes posés par les délais de transmission des documents et les temps de séjour au port, qui s'étaient

aggravés pendant la pandémie. L'abandon des documents papier pourrait également contribuer à la durabilité environnementale en écourtant les délais et, partant, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international travaillait à un nouvel instrument juridique relatif aux documents de transport multimodal négociables, qui visait à établir la reconnaissance juridique de ces documents, similaires aux connaissements maritimes négociables. Il était important que le destinataire final de marchandises acheminées par un opérateur de transport multimodal soit protégé par des normes minimales et obligatoires relatives à la responsabilité du transporteur, comme cela était le cas en présence de connaissements négociables. L'intervenante a invité toutes les parties prenantes à participer activement aux débats ; elle a souligné la nécessité d'améliorer l'interopérabilité des systèmes et de simplifier les processus afin que le commerce des marchandises soit respectueux de l'environnement.

33. Au cours du débat qui a suivi, un expert a fait mention d'une proposition d'échange d'informations émanant de la Colombie. Un intervenant a dit qu'il était important de réfléchir aux thèmes émergents, de comprendre leurs liens avec la facilitation du commerce et d'admettre les limites de l'Accord sur la facilitation des échanges. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a dit qu'il fallait tenir compte des émissions associées aux processus informatiques et numériques et garantir l'intégrité physique des infrastructures de transport dans le contexte des changements climatiques grâce à des mesures d'adaptation efficaces, qui passaient notamment par un financement suffisant et un renforcement des capacités. Le Président a suggéré de créer un outil simple d'utilisation qui permette aux pays de mesurer les effets tangibles des investissements, en précisant que cela exigeait de disposer de données et d'éléments factuels.

6. La voie à suivre

34. À la dernière séance informelle de la session, un représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que la session en cours et la future édition du Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales se rejoignaient sur trois points. Premièrement, l'importance de la résilience des chaînes d'approvisionnement. La désorganisation des chaînes d'approvisionnement pouvait avoir des effets délétères sur l'économie mondiale, en particulier sur les petits États insulaires en développement. Des crises récentes avaient montré que l'inadéquation entre l'offre et la demande pouvait interrompre les flux commerciaux et faire grimper les taux de fret. Deuxièmement, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements. Les effets des changements climatiques étant plus redoutables que la désorganisation des chaînes d'approvisionnement, il convenait d'investir dans des mesures d'adaptation et d'atténuation afin de réduire drastiquement les émissions produites par le transport maritime. La CNUCED, en collaboration avec l'Organisation maritime internationale, évaluait l'efficacité des mesures d'atténuation et aidait les pays à surmonter leurs conséquences et leurs coûts grâce à des outils et des mesures de facilitation du commerce. Troisièmement, les solutions numériques. Les guichets uniques, l'automatisation des douanes, les portails d'information commerciale, les signatures numériques et les ports intelligents étaient autant d'éléments qui pourraient aider les pays.

35. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a informé les participants de la tenue du Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui faisait suite à l'initiative de Bridgetown et répondait à la nécessité, soulignée par la Barbade à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de débattre des multiples perturbations subies par les chaînes d'approvisionnement mondiales en raison de crises récentes et de leurs effets considérables sur les pays en développement, ainsi que des mesures à prendre d'urgence pour améliorer la préparation et la réaction aux crises. Le Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales avait trois objectifs : le transfert de connaissances et la recherche de solutions ; la création de synergies, par la mise en réseau, l'échange de bonnes pratiques et les études de cas ; la mise en relation à des fins de coopération, dans le but de répondre aux besoins des pays en développement. Les séances de haut niveau seraient consacrées aux quatre grands thèmes suivants : la résilience des transports et de la logistique ; les changements climatiques et la transition énergétique ; la transition numérique et le régionalisme ; les comités nationaux de la facilitation des échanges. Une attention particulière serait accordée aux petits États insulaires en développement et à l'autonomisation des femmes dans les chaînes d'approvisionnement. Les conclusions du Forum guideraient les débats des réunions ultérieures et serviraient à l'élaboration de nouveaux programmes de renforcement des capacités.

36. Au cours du débat qui a suivi, le Président de la session a dit que le Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales permettrait de réfléchir à la manière de commercer, de produire et de consommer mieux et plus intelligemment, et d'envisager le commerce d'une manière plus résiliente. Quelques délégations se sont félicitées du partage de connaissances au cours de la session. Une délégation a annoncé qu'à l'occasion du Forum, le Mexique comptait expliquer où en était son étude de la chaîne d'approvisionnement du secteur automobile, notamment pour ce qui était des véhicules électriques. Une délégation a dit que le Togo avait besoin que la CNUCED lui apporte un surcroît d'assistance technique en ce qui concernait les portails d'information commerciale, les stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des mesures relevant de la catégorie C et le renforcement des capacités du comité national de la facilitation des échanges. À cet égard, un représentant du secrétariat a indiqué que la CNUCED, en collaboration avec la Banque mondiale, organisait des séances de formation en ligne sur la facilitation du commerce dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, y compris au Togo. Il a ajouté que la CNUCED avait aidé à la catégorisation des engagements pris au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges et pourrait fournir une assistance pour la mise en place d'un portail d'information commerciale. Le Président de la session a dit que la pérennité des comités nationaux de la facilitation des échanges était un problème dans de nombreux pays. Une délégation a remercié la CNUCED d'avoir accompagné la République de Moldova dans ses efforts d'automatisation, de dématérialisation et de modernisation des douanes et dit qu'une assistance supplémentaire serait la bienvenue pour aller plus loin. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que le programme SYDONIA avait bien progressé en République de Moldova et que les outils en ligne et la formation de la CNUCED s'inscrivaient dans le cadre d'une coordination interinstitutions qui avait contribué au succès des travaux des comités nationaux de la facilitation des échanges.

37. Le Président a exposé les six idées maîtresses émanant des débats. Premièrement, les réformes visant à la facilitation du commerce se poursuivaient. La mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges avait fait progresser les flux commerciaux mondiaux de 1,17 % et le produit intérieur brut de 0,12 %. Selon l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, le taux global de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce (général et numérique) avait augmenté de plus de 6 points de pourcentage en 2021-2023. Cependant, il restait à tirer pleinement avantage de la facilitation du commerce sur le plan socioéconomique et à faire plus pour les pays économiquement vulnérables qui présentaient un faible taux de mise en œuvre. En particulier, il fallait empêcher que l'appui à la mise en œuvre fourni au niveau régional soit compromis par des critères d'admissibilité à l'aide au développement qui risquaient de priver de cet appui des pays de la région concernée. Pendant la pandémie, les réformes visant à la facilitation du commerce s'étaient poursuivies et des résultats avaient été obtenus. Malgré le ralentissement des activités, les mesures de facilitation, en particulier de dématérialisation, avaient montré leurs bienfaits, en garantissant la fluidité des échanges commerciaux. Cela incitait à mener des réformes de grande ampleur, qui pourraient notamment faciliter les envois d'aide humanitaire et de secours. Deuxièmement, le secteur privé était un acteur essentiel et devait être considéré comme un partenaire clé afin que les réformes engagées aboutissent à des procédures de commerce international efficaces, transparentes et prévisibles, de nature à réduire les coûts de transaction et à sécuriser les frontières. La facilitation du commerce devait être profitable à tous et s'appuyer sur des partenariats public-privé, c'est-à-dire sur la participation active et constante à la fois du secteur public et du secteur privé, y compris lorsqu'il s'agissait d'atteindre les objectifs de développement durable. Elle devait être bénéfique à toutes les composantes du secteur privé. L'Accord sur la facilitation des échanges devait être un levier pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, desquelles dépendait le développement économique de nombreux pays. En outre, il était essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures qui tenaient compte des petits commerçants transfrontaliers et des commerçants, qui représentaient plus de 50 % du volume du commerce transfrontalier et une grande partie de l'emploi national dans un grand nombre des pays en développement et des pays les moins avancés. Cela supposait l'application de régimes commerciaux simplifiés qui, tout en facilitant les activités de ces commerçants, renforceraient les contrôles aux frontières, amélioreraient la gestion des risques et augmenteraient la transparence. Enfin, ces mesures pourraient ouvrir des possibilités et faire avancer le développement humain. Troisièmement, la coordination dans

le cadre de partenariats public-privé était fondamentale pour progresser dans la facilitation du commerce, rationaliser davantage les chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales et permettre que les avantages socioéconomiques du commerce international se fassent sentir dans tous les pays, à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé, y compris parmi les petits commerçants transfrontaliers. La coordination devrait être considérée comme une priorité à toutes les étapes du commerce international. Au niveau local, la coordination était essentielle aux bureaux de dédouanement et aux postes frontière. Il convenait donc d'encourager la création de comités frontaliers et de comités transfrontaliers conjoints. De plus, il ne serait pas possible de rendre les procédures aux frontières plus efficaces sans un renforcement des capacités et une assistance technique. Au niveau national, comme les participants l'avaient relevé, les comités nationaux de la facilitation des échanges ne pouvaient favoriser la coordination et mettre en œuvre les réformes visant à la facilitation du commerce qu'avec la participation de toutes les parties prenantes, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, aux activités aux frontières. Pour mener leur tâche à bien, les comités avaient aussi besoin d'être soutenus par des responsables politiques de haut niveau, de disposer d'orientations générales et de bénéficier d'une assistance. Dans les pays en développement et les pays les moins avancés, cette assistance pouvait être apportée par la communauté internationale des donateurs et des partenaires de développement. Au niveau régional, une coordination s'imposait pour rendre le commerce transfrontalier plus efficient et favoriser l'intégration régionale. Plusieurs communautés régionales avaient établi des comités régionaux de la facilitation des échanges, qui s'attachaient à définir et à appliquer des stratégies communes de facilitation du commerce. Ces comités régionaux devaient travailler en étroite collaboration avec les comités nationaux afin de garantir la complémentarité des mesures de coordination, et comptaient le secteur privé parmi leurs principaux partenaires. Au niveau international, la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges était essentielle à la croissance du commerce international et au développement économique. Les participants ont encouragé tous les membres de l'OMC à ratifier l'Accord, et invité les observateurs et les autres pays à en respecter les dispositions dans la mesure du possible. Les pays devaient aller plus vite dans la mise en œuvre de l'Accord, et les donateurs et les partenaires de développement devaient se hâter de renforcer leur aide aux pays économiquement vulnérables. Il était également important que d'autres normes et accords internationaux en faveur du commerce international soient mis en œuvre, avec l'appui des donateurs et des partenaires de développement. En ce qui concernait les corridors, les partenariats de transit et de transbordement, les partenariats ciblés et la coordination avec toutes les parties prenantes avaient fait la preuve de leur importance et de leur efficacité, au vu de leurs effets et de leur rapport coût-avantage. Les participants étaient convenus qu'il faudrait promouvoir et soutenir davantage les mesures ciblées, les activités de renforcement des capacités et l'assistance technique dans ces domaines. Quatrièmement, les perturbations récentes des chaînes d'approvisionnement avaient montré que l'automatisation et la dématérialisation étaient déterminantes pour faciliter le commerce et garantir la continuité et la résilience des chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales. Les participants ont mis en évidence l'intérêt des outils automatisés de dédouanement et de facilitation du commerce tels que le SYDONIA, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés. En outre, la dématérialisation des procédures de facilitation du commerce était essentielle pour tirer pleinement parti du commerce électronique transfrontalier. Les participants avaient relevé que les portails d'information commerciale contribuaient à la transparence et à la prévisibilité en rendant l'information disponible conformément aux exigences de l'Accord, ce qui permettait aux négociants d'acquérir des connaissances qui pourraient les aider à simplifier leurs procédures de commerce international et à réduire les coûts de transaction. Les participants avaient pris note des progrès réalisés en Asie et dans le Pacifique en vue de l'établissement d'un cadre juridique pour le commerce transfrontalier sans papier, et pris connaissance des outils pratiques pour l'échange de données sur le transit, tels que le système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) mis en place dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Ils avaient demandé que des mesures soient prises pour que des outils comparables soient adoptés au niveau mondial afin d'éviter la saisie répétitive de données à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. Enfin, les participants avaient invité à poursuivre les efforts visant à accélérer la mise en place d'autres outils électroniques de facilitation du commerce international, tels que les connaissances électroniques. Cinquièmement, le

transport international jouait un grand rôle dans la lutte contre les changements climatiques et le bon fonctionnement des chaînes de valeur mondiales pouvait contribuer à une allocation efficace des ressources, y compris pour la minimisation des émissions produites par les procédés de production mondialisés. Les participants avaient constaté que la facilitation du commerce, principalement grâce à l'automatisation et à la dématérialisation, pouvait réduire les émissions. Ils avaient considéré que la CNUCED et d'autres partenaires internationaux pourraient poursuivre leurs travaux visant à définir et à mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce climatiquement rationnelles, et aider les pays en développement et les pays les moins avancés, par la voie d'activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, à assurer un suivi, à mesurer leurs progrès et à se conformer aux exigences internationales. Sixièmement, il ressortait des questions soulevées au cours des débats qu'il fallait poursuivre les discussions au sujet du programme de facilitation du commerce 2.0 et continuer de réfléchir à la manière dont la facilitation du commerce pourrait contribuer à améliorer la logistique commerciale intégrée et à rendre les chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales résilientes et mieux adaptées aux besoins, en particulier aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés, afin que ces pays participent davantage au commerce international et assurent le développement économique de leurs populations. Dans la situation à laquelle les crises récentes des chaînes d'approvisionnement avaient abouti, il était possible, au moyen des instruments internationaux existants et des outils disponibles, de faire du commerce un moteur de développement pour tous. Les participants s'étaient félicités que la Barbade et la CNUCED organisent conjointement le Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui se tiendrait à Bridgetown en mai 2024 ; ils avaient encouragé la communauté internationale à y participer et invité les donateurs internationaux et les partenaires de développement à aider les pays en développement et les pays les moins avancés à y envoyer des délégations.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

38. À sa séance plénière d'ouverture, le 17 juillet 2023, la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce a élu Matthew Wilson (Barbade) Président et Christopher O'Toole (Canada) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

39. Également à sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé d'adopter l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote [TD/B/C.I/MEM.7/28](#). Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Promouvoir la coordination et la transition numérique pour accélérer l'application de mesures de facilitation du commerce intelligentes face au climat.
4. Adoption du rapport de la session.

C. Adoption du rapport de la session

(Point 4 de l'ordre du jour)

40. À sa séance plénière de clôture, le 19 juillet 2023, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la session.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Mexique
Albanie	Mongolie
Angola	Namibie
Arménie	Népal
Bahamas	Nicaragua
Brésil	Nigéria
Cambodge	Pakistan
Cameroun	Panama
Congo	Pérou
Costa Rica	République de Moldova
Équateur	République démocratique du Congo
Éthiopie	République dominicaine
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fidji	Sierra Leone
Haïti	Sri Lanka
Inde	Togo
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Kenya	Türkiye
Kirghizistan	Uruguay
Lesotho	Viet Nam
Madagascar	Zambie
Malawi	Zimbabwe
Maroc	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Commonwealth
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 - Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
 - Union des conseils des chargeurs africains
 - Union européenne

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
 - Centre du commerce international
 - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 - Département des affaires économiques et sociales

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - Organisation mondiale du commerce

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.I/MEM.7/INF.10.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Global Express Association

International Federation of Freight Forwarders Associations

Village Suisse ONG
